

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0025173

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2321

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHOUIINI MOHAMED

Date de naissance : 01-01-1959

Adresse : HAX BOUGHAR - RUE 6 N° 8 TANGER

Tél. : 0674380187 Total des frais engagés : 770 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Karim BENSALAH
Neurochirurgien
295, Angle Rue Allal Ben Abdellah et
Allée du Perron - 6ème étage - Casablanca
Tél: 05 22 20 27 00
INPE: 091167338

Date de consultation : 28 FEV 2023

Nom et prénom du malade : Mrs Kribich Fatna Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Lombalgie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

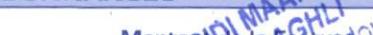
Fait à : *DR* Le : 28 FEV 2023

Signature de l'adhérent(e) : *DR*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 FEV 2023		45	# 300,-	Dr Karim BENSAAD Chirurgien ad Abderhmane et le 22-02-2023 167338

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/02/23	 PHARMACIE SIDI MAAREUF Neuriddine Elbaghloui Sidi Maareuf - Casablanca CASA - Tel.: 05 22 55 52 43

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Karim BEN SALAH

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Nancy (France)

Chirurgie de Cerveau et de la Moelle Epinière
et des Nerfs

Chirurgie de la Tête et de la Colonne Vertebral
Electro-Encéphalographie

Adultes & Enfants



الدكتور كريم بنصالح

خريج كلية الطب ببنانسي (فرنسا)

اختصاصي في جراحة الارض للدماغ والاعصاب

جراحة الرأس والعنق والعمود الفقري والنفاس الشريكي

التقطيط الالكتروني للدماغ

للتبليغ والاصناف

الدار البيضاء في

Casablanca le :

28/02/2023

KRIBECH FATMA

ARCOXIA 90 mg

1 midi pendant 2 semaine Après repas

OEDES 20 GELULE

1 soir pendant 2 semaine Après repas

CURARTI FORTE CP

1 matin pendant 2 mois Après repas

Dr Karim BEN SALAH
Neurochirurgien
295, Angle Bd Abdelmoumen
Allée du Persée 1er étage, A9 Casablanca
Tél: 05 22 20 27 00
INPE:091167338

268,30
149,50
470,20
RUE SIDI MAAROUF
Noureddine ELBAGHLI
Sidi Maârouf - Ouled Haddou
Casablanca - Tel : 05 22 33 52 43

Arcoxia 90 mg
14 comprimés
P.P.V : 26.00 DH
Distribué par N SD Maroc
AMM 453/16DMP/21/NTG
120916-1



6 118001 160051

3879,3880,3881,3882

FAB/MFG
10-2021

EXP
10-2024
W001543

LOT



Curarti® forte
comprimé

PPC : 149,50 DH

Lot :
À consommer de
préférence avant le :

325086
06/2025

LOT 220197
EXP 09/2024
PPV 52.80DH